Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art

Band: 18 (1931)

Heft: 2

Rubrik: Chronique suisse-romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique suisse-romande

Genève

La propriété de Plonjon. Le Conseil municipal a refusé d'acquérir la propriété de Plonjon qui aurait permis de créer un seul parc entre le débarcadère des Eaux-Vives et la future plage de Genève. Pour cette dernière, la construction sera entreprise dès ce printemps, les travaux de remblayage étant suffisamment avancés.

Il semble que la politique négative et à courte vue du Conseil municipal, en cette affaire, sera probablement suivie par le Grand Conseil pour ce qui concerne l'acquisition des terrains nécessaires au Jardin zoologique. Les espoirs de ceux qui voyaient les pouvoirs publics de Genève entreprendre une politique foncière, destinée à créer les espaces libres nécessaires seront déçus. Cette acquisition était d'autant plus indispensable que l'on sait qu'il n'existe pas dans les environs de Genève de réserve forestière.

La ville de Genève étudie la rénovation complète des bains des Pâquis. Sera-t-elle assez sage pour ouvrir un concours entre architectes, étant donné l'importance de ces constructions pour l'aspect de la rade?

Les logements à bon marché. Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de modifier la loi sur les logements économiques et de relever le chiffre maximum des ressources fixé pour chacune des catégories de locataires. Pour obtenir un logement économique, les personnes âgées et isolées devraient prouver que leur revenu total ne dépasse pas 2500 francs par an, les ménages sans enfants 3000, les ménages avec un ou deux enfants mineurs 3600, les ménages avec trois ou quatre enfants 4200, les ménages avec cinq enfants au moins 4500.

330 logements seront bientôt mis à la disposition des locataires.

Le quartier du Seujet. On apprend que le premier juillet prochain, les 80 logements encore occupés dans le quartier du Seujet — l'un des plus anciens de la ville et dont la démolition avait été décidée par les pouvoirs publics — devront être évacués et que la démolition des 49 immeubles commencera aussitôt.

Le logis salubre. La Société immobilière «Le Logis salubre» a organisé une visite officielle de la Cité-Jardin du Bachet-de-Pesay (près de la route de Saint-Julien) construite par l'architecte P. Perrin et l'ingénieur P. Dosso.

Une regrettable mutilation. Lors de la requête en autorisation de construire, les plans des immeubles économiques du chemin Vieusseux, dressés par les architectes Braillard F. A. S., Mezger F. A. S., Gampert, Baumgartner et Vincent, portaient des pavillons sur l'avenue centrale de la cité-jardin, soit un étage supplémentaire,

qui devaient donner à l'ensemble plus d'énergie, plus de caractère, et éviter cette impression de monotonie dont on pourrait peut-être se plaindre.

Vu l'emplacement en cinquième zone de construction, il fallait, pour pouvoir édifier cet étage supplémentaire, l'autorisation du Conseil d'Etat, en vertu de la loi du 9 mars 1929 sur les constructions, article 22, dernier alinéa.

La commission des monuments et des sites, qui doit être consultée en pareille occasion, a malheureusement donné un préavis défavorable, estimant ne pas voir l'intérêt de cet élément d'architecture.

Néanmoins, cet important ensemble architectural comprendra 230 logements répartis en six groupes d'immeubles et sera terminé au printemps 1931.

Les nouveaux immeubles. Maurice Braillard F. A. S., l'architecte bien connu, vient d'achever, aux Charmilles, un monumental et imposant groupe de cinq immeubles construits en forme de fer à cheval. Ce groupe in tial représente la première étape de la réalisation d'un projet de vaste envergure.

On pénètre dans les immeubles par la cour intérieure. Celle-ci est surélevée et forme une terrasse à laquelle on accède par deux grands escaliers. Le rez-de-chaussée comporte quelques magasins d'artisans donnant sur la terrasse, attenant à des appartements de 3 et 4 pièces. Il y a, au-dessus, six étages d'appartements de 4 et 5 pièces. Les caves des appartements, les arcades des magasins et les garages sont au niveau du trottoir.

Dans chaque appartement un petit vestibule donne accès à la cuisine, à la salle commune et à un petit bureau de salon. Les chambres à coucher sont bien orientées et la cuisine, rationnellement agencée, est pourvue d'un évier en nickel avec eau chaude et froide, d'une conduite pour l'évacuation des ordures ménagères, d'un petit balcon, d'un garde-manger et d'une armoire spéciale. La chambre de bains comprend baignoire, douche et lavabo. Sauf dans la chambre de bains et la cuisine qui sont en carrelage, le sol des pièces est en linoléum.

La construction est entièrement en béton armé avec murs cellulaires. Elle se termine, au sixième étage et à l'étage de service, par des terrasses en gradins. L'étage de service comprend une grande terrasse sur laquelle sont situés la chambre à lessive, le grenier d'étendage et un espace couvert où les locataires pourront se récréer.

Les logements économiques. Une autre initiative intéressante est celle de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées. Aucun type d'appartement, en effet, n'avait encore été envisagé pour cette catégorie de locataires. La Fondation fait maintenant édifier à front de la route de Lyon quatre groupes d'immeubles comprenant chacun quarante logements d'une pièce et demie. Les plans ont été élaborés par l'architecte *Mezger* F. A. S.

Une œuvre d'intérêt général. La Caisse d'Epargne fait construire, par les architectes Peyrot et Bourrit, un groupe de cinq immeubles de quatre étages, rue des Allobroges, aux Acacias.

Ce groupe qui comprendra 60 logements sera voisin de celui de la Société coopérative d'habitations salubres, édifié en bordure de la rue Caroline. Il en sera séparé par un vaste square planté d'arbres et muni d'une place de jeux.

Société des Nations. Le Comité du Bâtiment qui s'occupe de la construction du Palais s'est réuni il y a quelques semaines. Il était composé de deux représentants du Secrétariat, d'un représentant du Bureau International du Travail et de quatre membres experts en matière de contrats. Il a examiné les offres d'environ cinquante entreprises de construction provenant de France, d'Italie, d'Allemagne, de Suisse et de Hollande. Il a en outre décidé que le Palais devra être achevé en 1934.

Conférences et Expositions. A l'Association des Techniciens de Genève, Arnold Hoechel, architecte, directeur du plan d'extension, a tenu une intéressante conférence illustrée de projections lumineuses sur la «Woba» de Bâle.

Conférence Bonifas. A l'Athénée, Classe des Beaux-Arts, le grand maître-potier Paul Bonifas, de Ferney-Voltaire, a parlé d'un lyrisme moderne dans les arts plastiques.

Exposition Guinand. A la Galerie Moos a eu lieu l'exposition des nouvelles peintures de René Guinand.

Une belle boutique d'art décoratif moderne, l'«Arcade 32», a été ouverte par Colette Revilliod et Aimée Vierne.

A l'Athénée a eu lieu une exposition particulière de sculptures et dessins de Paul-Maurice Baud.

Lausanne

L'hôpital Nestlé. Comme suite au don d'un million de francs fait à l'Etat de Vaud par la Société Nestlé and Anglo-Swiss Condensed Milk Co, à l'occasion de sa fusion avec la Société Peter, Cailler, Kohler, pour un institut scientifique et hospitalier, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit d'un million de francs pour l'édification au nord de la Maternité, sur la propriété Beau-Réveil», qu'il a récemment acquise, d'une clinique médicale annexée à l'Hôpital cantonal et qui portera le nom d'Hôpital Nestlé. Le projet de construction prévoit un groupe de trois bâtiments, l'un pour le service scientifique et l'enseignement, l'autre pour les malades et pensionnaires, le troisième pour l'isolement. Le tout devisé à deux millions de francs.

Une chapelle catholique. Une nouvelle chapelle catholique due à l'architecte Fernand Dumas a été récemment inaugurée à Lutry. Elle a été décorée par les peintres Alexandre Cingria et Marguerite Naville et par le sculpteur Pettineroli.

Expositions. A la Galerie Paul Valloton a eu lieu une très belle exposition des paysages de Bretagne du peintre Rodolphe-Théophile Bosshard.

A Cully, Salle Davel, le peintre Géa Augsbourg a tenu une importante exposition particulière de peintures et dessins.

Romanité. L'exposition du nouveau groupement d'artistes «Romanité» a eu lieu à la Grenette. On y admirait, particulièrement, les œuvres de René Auberjonois, de Gino Severini, de Jean-Saladin van Berchem et de Constant Rey-Millet.

Arch. Albert Sartoris.

Zwei Schweizer Künstler

In der Reihe der kleinen, einer internationalen Künstlerschaft gewidmeten Monographien der Editions «Le Triangle» gibt G. Charensol ein Bilderheft über Johannes von Tscharner heraus. Der Text enthält eine biographische Skizze und eine leichtfüssig auf einige Haupteindrücke zueilende Studie, die den Geisteszug der Schweizer Kunst vom Standpunkt eines ausländischen Besuchers aus zu deuten sucht und bei Tscharner ein Streben nach innerer Resonanz findet, das sich trotz dem Verlangen nach äusserer Plastik behauptet. Ein mehrfarbiges Bild und achtzehn gut zusammengestellte einfarbige Reproduktionen lassen den inneren Klang dieser Kunst in all ihren Motivgebieten zur Auswirkung kommen.

Das Neujahrsblatt 1931 der Zürcher Kunstgesellschaft gilt dem Andenken des Bildhauers Julius Schwyzer (1876 bis 1929), von dessen Werken das Schützendenkmal in Aarau, die nach dem Tode des Künstlers in Stein umgesetzte Brunnenfigur auf dem Spielplatz in Zürich-Oberstrass, der schlanke Läufer und einige weitere Arbeiten abgebildet werden. Ernst Baltensperger und Karl Hügin schildern in freundschaftlichen Gedenkworten Wesen und Leistung Julius Schwyzers. Doch hätten die wenigen Textseiten wohl noch etwas mehr dokumentarisches Gewicht ertragen, zum mindesten die Verarbeitung des im Supplementsbande des Schweizerischen Künstlerlexikons niedergelegten Materials. E. Br.